

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019 À 18 HEURES 30

N° DEL2019_178 : MISE EN OEUVRE DE LA LOI NOTRE - ADOPTION DES
STATUTS CONSOLIDÉS -

L'an deux mille dix neuf, le dix sept décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 17 décembre 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Francis SALABERT

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Marie-Louise AT, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, Messieurs Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Marie-Louise AT), Patrick BETEILLE (pouvoir à Steve JACKSON), Najat DELPEYRAT (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Claude JULIEN (pouvoir à Christian CHAMAYOU), Bruno CRUSEL (pouvoir à Louis BARRET), Catherine BIAU (pouvoir à Dominique MAS)

Votants : 42

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2019

N° DEL2019_178 : MISE EN OEUVRE DE LA LOI NOTRÉ - ADOPTION DES STATUTS CONSOLIDÉS -

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Christian CHAMAYOU, rapporteur,

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République promulguée le 7 août 2015 prévoit le transfert au 1^{er} janvier 2020, des compétences suivantes :

- Eau
- Assainissement des eaux usées
- Gestion des eaux pluviales urbaines

La communauté d'agglomération de l'Albigeois exerce, au titre des compétences facultatives, les compétences « assainissement » et « gestion des eaux pluviales urbaines » respectivement depuis le 1^{er} mai 2004 et le 1^{er} janvier 2010. Par conséquent, seule la compétence eau constitue un nouveau transfert qu'il convient d'acter.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les nouveaux statuts issus de la mise en conformité avec les dispositions de la loi NOTRÉ entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2020 et d'inscrire les compétences « eau », « Assainissement des eaux usées » et « Gestion des eaux pluviales urbaines » au titre des compétences obligatoires.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi NOTRÉ du 7 août 2015,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

Vu les statuts consolidés ci-annexés,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du transfert de la compétence eau à la communauté d'agglomération de l'Albigeois au titre des compétences obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2020,

PREND ACTE de l'inscription, à compter du 1^{er} janvier 2020, des compétences assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines au titre des compétences obligatoires, exercées jusqu'alors par la communauté d'agglomération de l'Albigeois au titre des compétences facultatives.

APPROUVE les statuts consolidés de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait le 17 décembre 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL